AIDE AU BAFA PAR LA MAIRIE D'HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN

La mairie a décidé de financer le diplôme de certains jeunes aux conditions suivantes :

être Hallennois,
faire un entretien préalable
et ne pas avoir démarré sa formation.

L'offre est limitée à 8 jeunes par an. En contrepartie, les jeunes s'engagent à travailler bénévolement durant les accueils de loisirs nécessaires à la validation de leur Bafa.
Pour bénéficier de cette aide, il suffit d'envoyer un CV à l'adresse email suivante : cmahallennes@gmail.com

https://www.hallennes.fr/bafa

Mairie d'Hallennes-lez-Haubourdin:
4 rue Pasteur
59320 - Hallennes-lez-Haubourdin
http://www.hallennes.fr